

PROCÈS-VERBAL D’UNE SÉANCE PUBLIQUE DU COMITÉ EXÉCUTIF DE LA VILLE DE LAVAL tenue le mercredi 16 juillet 2025 à 9 h 02 en la salle du conseil de l’hôtel de ville, 3131, boulevard Saint-Martin Ouest, salle 120, Ville de Laval, à laquelle sont présents:

MM. Ray Khalil, vice-président du comité exécutif, et Nicholas Borne ainsi que Mme Sandra Desmeules, sous la présidence de M. Stéphane Boyer, maire et président du comité exécutif, formant quorum des membres du comité exécutif;

sont aussi présents:

M. Benoit Collette, directeur général;
Me Marie-Christine Lefebvre, greffière.

CE-20250716-2251

APPROBATION - PROCÈS-VERBAL

RÉSOLU À L’UNANIMITÉ:

d'approuver le procès-verbal de la séance publique du comité exécutif tenue le mercredi 2 juillet 2025 à 9 h 06.

(SD-2025-3332)

CE-20250716-2252

APPROBATION - PROCÈS-VERBAL

RÉSOLU À L’UNANIMITÉ:

d'approuver le procès-verbal de la séance à huis clos du comité exécutif tenue le mercredi 2 juillet 2025 à 9 h 31.

(SD-2025-3332)

CE-20250716-2253

APPROBATION - ENTENTE - DIRECTEUR GÉNÉRAL DES ÉLECTIONS DU QUÉBEC ET MINISTRE DES AFFAIRES MUNICIPALES

RÉSOLU À L’UNANIMITÉ:

d'approuver l'entente à intervenir entre la Ville de Laval, le directeur général des élections du Québec et la ministre des Affaires municipales, relative à la «Vitrine d'informations présentant le profil des personnes candidates de la municipalité» lors des élections municipales du 2 novembre 2025;

d'informer le conseil municipal de la signature de l'entente et de la



participation au programme Électeurs en herbes;

d'autoriser le maire et président du comité exécutif ou le vice-président du comité exécutif et la greffière ou la greffière adjointe à signer pour et au nom de la Ville ladite entente.

(SD-2025-3587)

CE-20250716-2254

RECOMMANDATION AU CONSEIL - AUTORISATION -
MANDAT - CONTRAT DOS-2409

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

de recommander au conseil d'autoriser Conseillers en gestion et informatique CGI inc. à fournir un administrateur de systèmes d'information géographique (SIG) dans le cadre du contrat à exécution sur demande pour les services professionnels dans le domaine des technologies de l'information pour le projet «Modernisation des processus de mise à jour des données et des modèles de données géomatiques», au montant de 344 022,45 \$;

de calculer les honoraires conformément aux dispositions du contrat DOS-2409, lot 9.

(CT:1852483)
(SD-2025-2684)

Les discussions sur le point 28.1 de l'ordre du jour sont reportées à une séance ultérieure.

CE-20250716-2255

APPROBATION - ENTENTE - MINISTRE DE LA SÉCURITÉ
PUBLIQUE

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'approuver l'entente à intervenir entre le ministre de la Sécurité publique et la Ville de Laval relativement au versement d'une subvention au montant maximal de 525 000 \$ à la Ville, pour l'exercice financier 2024-2025, pour la participation du Service de police de Laval au Comité ACCES Cannabis;

d'autoriser le maire et président du comité exécutif ou le vice-président du comité exécutif et la greffière ou la greffière adjointe à signer pour et au nom de la Ville ladite entente.

(SD-2025-3590)



CE-20250716-2256	APPROBATION - ENTENTE - MINISTRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE
	RÉSOLU À L’UNANIMITÉ: d'approuver l'entente à intervenir entre le ministre de la Sécurité publique et la Ville de Laval relativement à l'octroi d'une subvention au montant maximale de 350 000 \$ à la Ville, pour l'exercice financier 2024-2025, pour la participation du Service de police de Laval au Comité ACCES Tabac; d'autoriser le maire et président du comité exécutif ou le vice-président du comité exécutif et la greffière ou la greffière adjointe à signer pour et au nom de la Ville ladite entente. (SD-2025-3591)
CE-20250716-2257	RECOMMANDATION AU CONSEIL - APPROBATION - RAPPORTS ANNUEL ET D'ACTIVITÉS 2024 - SÉCURITÉ INCENDIE DE LAVAL
	RÉSOLU À L’UNANIMITÉ: de recommander au conseil d'approuver le Rapport annuel 2024 ainsi que le Rapport d'activités 2024 du Service de sécurité incendie de Laval; d'autoriser la greffière à transmettre lesdits rapports au ministre de la Sécurité publique du Québec. (SD-2025-2737)
CE-20250716-2258	ADOPTION - PROJET DE RÉSOLUTION AUTORISANT UN PPCMOI - LOT 1 356 128
	ATTENDU QUE la Ville de Laval a adopté le Règlement numéro CDU-1 concernant le Code de l'urbanisme de la Ville de Laval; ATTENDU QU'il y a lieu d'autoriser un projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) qui déroge à ce règlement; EN CONSÉQUENCE, IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ: d'adopter un projet de résolution autorisant un projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble



(PPCMOI) qui déroge au Règlement numéro CDU-1 concernant le Code de l'urbanisme de la Ville de Laval afin de permettre une densité d'occupation maximale de 5 logements pour le groupe d'usages «Habitation (H1)» sur le lot 1 356 128 du cadastre du Québec, situé aux 7013 à 7021, boulevard Lévesque Est, conditionnellement à ce que:

- les dispositions du type de milieux T4.1 s'appliquent lors de la reconstruction du bâtiment principal à la suite de sa destruction au lieu des dispositions applicables au type de milieux T3.2;
- un seul bâtiment principal soit érigé sur le lot concerné, même si ce lot est ultérieurement subdivisé;
- à l'intérieur d'un délai maximal de 12 mois suivant l'entrée en vigueur de la résolution de PPCMOI, une clôture en maille de chaîne sans lattes soit installée le long de la ligne latérale droite, à une distance de 3 m de la ligne avant, d'une hauteur minimale de 0,9 m et maximale de 1 m en cour avant et d'une hauteur minimale de 1,5 m et maximale de 1,8 m en cours latérale et arrière;
- à l'intérieur d'un délai maximal de 12 mois suivant l'entrée en vigueur de la résolution de PPCMOI, la superficie occupée par l'aire de stationnement empiétant sur le lot 1 357 770 du cadastre du Québec soit végétalisée.

(SD-2025-2820)

CE-20250716-2259

APPROBATION - LETTRE AUX CITOYENS - PROJET DE
RÉSOLUTION AUTORISANT UN PPCMOI - LOT 1 356 128

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'approuver le projet de lettre à expédier aux citoyens à inviter à l'assemblée publique de consultation ainsi que le plan et la liste des adresses de ces citoyens concernant le projet de résolution autorisant un projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) qui déroge au Règlement numéro CDU-1 concernant le Code de l'urbanisme de la Ville de Laval afin de permettre une densité d'occupation maximale de 5 logements pour le groupe d'usages «Habitation (H1)» sur le lot 1 356 128 du cadastre du Québec, situé aux 7013 à 7021, boulevard Lévesque Est, conditionnellement à ce que:

- les dispositions du type de milieux T4.1 s'appliquent lors de la reconstruction du bâtiment principal à la suite de sa destruction au lieu des dispositions applicables au type de milieux T3.2;
- un seul bâtiment principal soit érigé sur le lot concerné, même si ce lot est ultérieurement subdivisé;
- à l'intérieur d'un délai maximal de 12 mois suivant l'entrée en vigueur de la résolution de PPCMOI, une clôture en maille de chaîne sans lattes soit installée le long de la ligne latérale droite, à une distance de 3 m de la ligne avant, d'une hauteur minimale de 0,9 m et maximale de 1 m en cour avant et d'une hauteur minimale de 1,5 m et maximale de 1,8 m en cours latérale et arrière;
- à l'intérieur d'un délai maximal de 12 mois suivant l'entrée en



vigueur de la résolution de PPCMOI, la superficie occupée par l'aire de stationnement empiétant sur le lot 1 357 770 du cadastre du Québec soit végétalisée.

(SD-2025-2820)

CE-20250716-2260

ASSEMBLÉE DE CONSULTATION - PROJET DE RÉSOLUTION
AUTORISANT UN PPCMOI - LOT 1 356 128

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

de fixer la date de l'assemblée publique de consultation au 7 août 2025 à 19 h, en la salle du conseil de l'hôtel de ville et par voie de visioconférence Teams concernant le projet de résolution autorisant un projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) qui déroge au Règlement numéro CDU-1 concernant le Code de l'urbanisme de la Ville de Laval afin de permettre une densité d'occupation maximale de 5 logements pour le groupe d'usages «Habitation (H1)» sur le lot 1 356 128 du cadastre du Québec, situé aux 7013 à 7021, boulevard Lévesque Est, conditionnellement à ce que:

- les dispositions du type de milieux T4.1 s'appliquent lors de la reconstruction du bâtiment principal à la suite de sa destruction au lieu des dispositions applicables au type de milieux T3.2;
- un seul bâtiment principal soit érigé sur le lot concerné, même si ce lot est ultérieurement subdivisé;
- à l'intérieur d'un délai maximal de 12 mois suivant l'entrée en vigueur de la résolution de PPCMOI, une clôture en maille de chaîne sans lattes soit installée le long de la ligne latérale droite, à une distance de 3 m de la ligne avant, d'une hauteur minimale de 0,9 m et maximale de 1 m en cour avant et d'une hauteur minimale de 1,5 m et maximale de 1,8 m en cours latérale et arrière;
- à l'intérieur d'un délai maximal de 12 mois suivant l'entrée en vigueur de la résolution de PPCMOI, la superficie occupée par l'aire de stationnement empiétant sur le lot 1 357 770 du cadastre du Québec soit végétalisée.

(SD-2025-2820)

CE-20250716-2261

DEMANDE D'APPROBATION D'UN PIIA ACCEPTÉE - ANNA
MARZARO ET ANTONIO PELUSO

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'accepter la demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale IA-2025-0009 de Anna Marzaro et Antonio Peluso, propriétaires, à l'effet de permettre la construction d'une habitation unifamiliale isolée de 2 étages sur le lot 1 633 058 du cadastre du Québec, et ce, conformément à la résolution du Comité



consultatif d'urbanisme numéro CCU-2025-228.

(SD-2025-3372)

CE-20250716-2262

RECOMMANDATION AU CONSEIL - AUTORISATION -
MANDAT - CONTRAT DOS-2492

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

de recommander au conseil d'autoriser un mandat professionnel à Groupe ABS inc. pour la réalisation d'une évaluation environnementale de site, phase I, d'une étude géotechnique et d'une caractérisation environnementale sommaire des sols pour les travaux de construction d'une conduite d'aqueduc sous la montée Masson, entre l'avenue Marcel-Villeneuve et le 3355, montée Masson, au montant de 317 988,61 \$;

de calculer les honoraires conformément aux dispositions du contrat DOS-2492.

(CT:1856165)
(SD-2025-3289)

CE-20250716-2263

DÉPENSES - RÉSERVE FINANCIÈRE - RÈGLEMENT L-11078 -
CONTRAT DOS-2492

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'autoriser le Service des finances à utiliser un montant de 290 366 \$, taxes nettes incluses, de la réserve financière créée par le Règlement L-11078, afin de défrayer le coût des honoraires professionnels requis pour un mandat de réalisation d'une évaluation environnementale de site, phase I, d'une étude géotechnique et d'une caractérisation environnementale sommaire des sols pour les travaux de construction d'une conduite d'aqueduc sous la montée Masson, entre l'avenue Marcel-Villeneuve et le 3355, montée Masson, conditionnellement à l'autorisation du mandat par le conseil municipal.

(CT:1856165)
(SD-2025-3289)

CE-20250716-2264

APPROBATION - CONVENTION DE SERVICES - SOCIÉTÉ DE
RÉCUPÉRATION DES APPAREILS COMMERCIAUX (SORAC)

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'approuver la convention de services à intervenir entre la Ville de



Laval et la Société de récupération des appareils commerciaux (SORAC) pour la récupération des appareils de réfrigération et de congélation de type commercial et institutionnel;

d'autoriser le maire et président du comité exécutif ou le vice-président du comité exécutif et la greffière ou la greffière adjointe à signer pour et au nom de la Ville ladite convention.

(SD-2025-2716)

CE-20250716-2265

APPROBATION - ENTENTE D'AIDE FINANCIÈRE - ÉQUIPE AQUATIQUE UNIFIÉE LAVAL (EAU LAVAL)

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'approuver l'entente d'aide financière à intervenir entre Équipe aquatique unifiée Laval (EAU Laval) et Ville de Laval visant à couvrir 7 mois de loyer payables par EAU Laval pour la location de la piscine du Centre sportif Val-des-Arbres, le tout selon les termes et conditions prévus à cette entente;

d'autoriser le maire et président du comité exécutif ou le vice-président du comité exécutif et la greffière ou la greffière adjointe à signer pour et au nom de la Ville ladite entente.

(SD-2025-3071)

À 9 h 05, tous les points ayant été considérés, M. Stéphane Boyer, maire et président du comité exécutif, déclare la séance close.

M. Stéphane Boyer, maire et président du comité exécutif

Me Marie-Christine Lefebvre, greffière